

Dossier Révolution

1793
La faim menace



Crainte de disette en 1793

A l'approche de l'hiver, en novembre, quelques malheureux commencent à souffrir de la faim. Le prix des denrées a considérablement augmenté et cette situation risque de conduire à la famine une fraction importante de la population aubiéroise. En 1788, le quart de la population n'était-elle pas en situation de précarité ? Les municipaux sont alertés. Le 10 novembre, la municipalité réunit son conseil.

Des bons d'approvisionnement

Il s'agit de fixer le prix maximum des denrées de première nécessité. Le blé manque non seulement pour la nourriture mais aussi pour l'ensemencement des terres des journaliers et des plus démunis. Le procès-verbal du conseil révèle des décisions sans précédent :
« *Considérant qu'une pareille disette de grains deviendrait dangereuse pour le maintien de la paix et de la tranquillité publique, le conseil décide de donner aux ouvriers et aux pauvres des bons, grâce auxquels ils pourront s'approvisionner chez ceux qui ont du grain ; attendu qu'un certain nombre de cultivateurs ont plus de blé qu'il ne leur en faut pour leur usage. Le conseil leur enjoint de battre ou de faire battre les grains en paille sinon il les y contraindra conformément à la loi. Ils devront en outre porter leurs grains au marché de Clermont à raison de 10 setiers pour Aubière et de 20 pour Pérignat* ». De plus, le conseil décide qu'il sera donné du blé à ceux qui n'en ont point, pour ensemençer, et qui n'ont pas d'autres ressources. En cela, le conseil applique des décisions légales : on sait que Clermont a pris des mesures similaires (voir *Journal économique* de Jean-Baptiste André).

Sous la halle

Au sortir de la maison commune, les municipaux réunissent l'ensemble de la population sous la halle. Devant cette assemblée générale, lecture est faite des décisions du conseil. Des huées s'élèvent de la foule ; beaucoup d'Aubiérois s'opposent à l'application de ces mesures. Les municipaux s'émeuvent de cette "bronca" et se plaignent de rencontrer tant de difficultés pour faire appliquer la loi et les décrets. Cependant, ils restent fermes et proclament que tout sera fait pour que ces décisions soient respectées, quitte à condamner les récalcitrants aux peines et châtements prévus.

Une assemblée houleuse

Cette résolution n'a pas le don de plaire à tous, en particulier au citoyen Louis Mazière qui invective la municipalité, traitant les membres du conseil de « voleurs et coquins », etc. Les femmes elles-mêmes ne font pas preuve de plus de modération ni de plus de douceur, témoin la nommée Gilberte Dégironde qui se « *permet d'insulter la municipalité* ». A l'issue de cette assemblée, Michel Chatanier agrippe et frappe du poing le municipal Guillaume Arnaud et le traite de voleur. Heureusement, les voisins séparent les deux hommes. Dès le lendemain, Arnaud réclame contre le coupable une punition sévère en exécution du décret de la veille.



Déclaration de grains frauduleuse

Tout semble rentré dans l'ordre lorsque, le 14 novembre, le citoyen Montel fait sa déclaration de grains. Il prétend n'avoir de blé que pour sa subsistance et celle de sa famille, et certifie n'en avoir pas à vendre. Mais le conseil soupçonne que le citoyen Montel a fait une fausse déclaration et ordonne qu'il soit fait à son domicile une perquisition par la municipalité accompagnée des quatre citoyens les moins fortunés.

La perquisition a lieu le 18 novembre chez les frères Amable et François Montel et elle révèle que leur déclaration de grains était frauduleuse. Le conseil décide de confisquer la quantité de grains excédant la déclaration faite par les frères Montel.

Sources : *Registres des délibérations municipales, Archives communales d'Aubière.*

© - Pierre Bourcheix, 2012, 2024